

COMPTE RENDU

DECVP2021-379 (S. GAUTREAU) : Convention de partenariat avec le Relais Atlantique, renouvellement. La convention de 2011 entre la Communauté de Communes et Le Relais pour prendre en charge la gestion des points de collecte textile est renouvelée. Les objectifs de cette convention sont les suivants :

- Assurer le suivi des points d'apport volontaire,
- Faciliter l'obtention de soutiens à la communication proposés par ECO-TLC (0,10€/hab/an),
- Améliorer les performances de tri de l'intercommunalité sur ce flux de déchets.

La présente convention est conclue pour une période d'un an, à compter du 1er janvier 2022. Elle peut être reconduite tacitement 4 fois maximum par périodes successives d'un an. La durée maximale de la convention, reconduction comprise, ne peut dépasser 5 ans.

DECVP2021-380 (R. CHARBONNIER) : Renouvellement du contrat de maintenance et d'hébergement avec la société DECALOG pour la commune de FROSSAY. Le contrat est conclu pour une durée de 3 ans à compter du 1er janvier 2022 soit jusqu'au 31 décembre 2024. Le montant annuel de la prestation est de 627,10 € HT.

DECVP2021-381 (N. MELLERIN) : Avenant n°2 à la Convention de mise à disposition de service par la Communauté de Communes du Sud-Estuaire concernant la police municipale auprès des communes de Saint-Père-en-Retz, Frossay et Corsept. Suite à l'achat d'une carte SIM de secours pour la télésurveillance des locaux de la police municipale, il convient de mettre à jour le coût forfaitaire lié à la mise à disposition des locaux et services par la commune de Saint-Père. Celui-ci s'élève désormais à 744€/an soit 144€ d'augmentation/an.

DECVP2021-382 (N. MELLERIN) : Convention d'adhésion à la prestation « Soutien psychologique » à destination des agents IRCANTEC. Il est décidé d'adhérer à la convention de prestation « soutien psychologique » à destination des agents IRCANTEC proposée par Gras Savoye. Le montant de la cotisation s'élève à 0.82€HT par agent.

DECVP2021-383B (R. CHARBONNIER) : Renouvellement du contrat de maintenance et d'hébergement avec la société DICSIT INFORMATIQUE pour le service GUIPA/CLIC. Le contrat est conclu pour une durée de 3 ans à compter du 1er janvier 2022 pour un montant annuel de 909.82€HT pour la maintenance et de 486.14€HT pour l'hébergement.

DECVP2021-384 (Y. MOREZ) : Convention pour le Plan Guide de la Commune de PAIMBOEUF. La mission d'élaboration du plan guide de la commune de Paimboeuf, dans le cadre de l'AMI Cœur de Bourg du Département de Loire-Atlantique, et du dispositif Petites Villes de Demain, pour lequel la commune est lauréate, est confiée à l'ADDRN (Agence pour le Développement de la Région Nazairienne). Le montant du plan guide s'élève à 35 000 € TTC. Etant adhérente à l'ADDRN, la CCSE versera cette subvention complémentaire au programme partenarial. Elle déposera une demande de subvention auprès du Département de Loire-Atlantique, qui finance cette étude à hauteur de 50%, soit 17 500 €. Elle facturera le solde (montant facturé par l'ADDRN déduction faite des subventions obtenues) à la Commune de Paimboeuf.

DECVP2021-385 (ML. BOUSSEAU) : Convention pour le programme d'actions 2020 BRETAGNE LOIRE OCEAN. Il est conclu une convention entre la CCSE et Redon Agglomération Bretagne Sud, chef de file de l'opération. Elle comprend le financement d'un poste de coordinateur de la Destination, ainsi que la mise en œuvre d'actions spécifiques (diffusion de la box, observation touristique, accompagnement SIG, réédition de carte touristique, rencontre entre professionnels, analyse données) pour un montant total de 4 903 € (part CCSE). Le paiement se fera sur la base d'un titre de recettes émis par Redon Agglomération, après constatation des frais réels.

DECVP2021-386 (R. CHERAUD) : Convention relative à l'achat de prestations à l'association « PILOTE LA VIE » gestionnaire du QUAI VERT à FROSSAY pour la pratique de l'activité kayak par les enfants des établissements scolaires du 1er degré - année 2022. L'association « Pilote la Vie » gestionnaire du Quai Vert assurera l'activité kayak du 01/01/2022 au 31/12/2022. Cette activité sera dispensée à 14 classes de CM1 et CM2. Chaque classe bénéficiera de six séances sur trois jours. Le coût de cette prestation s'élève à 816€ TTC par classe et par journée, soit 42 journées au total pour un montant de 34 272€ TTC.

DECVP2021-387 (N. MELLERIN) : **Contrat de cession de spectacle de THOMAS CARABISTOUILLE avec l'Association POISSON PILOTE pour une animation du RAM.** Le contrat de cession du spectacle de Thomas CARABISTOUILLE « Le canard dans la mare » pour une animation pour le service Relais Assistantes Maternelles s'élève à 426.54€ HT soit 450€ TTC.

DECVP2021-388 (R. CHERAUD) : **Aide au vélo – Attribution d'une subvention à Monsieur KEOMANIKHOTD Aloun.** Il est attribué à cet usager une subvention de 100€ pour l'achat d'un vélo.